

Direction générale  
de l'alimentation

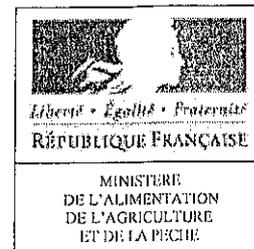
Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : CS

Réf : 9500199DACE15078

AGRIPHAR SA  
26/1 rue de Renory  
B4102 OUGREE  
BELGIQUE



Paris, le

29 AVR 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'ajout de nouveaux emballages, concernant le produit :

N° Intransit : 9500199 - PROPLANT

AMM n° 9500199

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

**Descriptif de l'Intrant**

N°intrant : 9500199 Nom commercial : **PROPLANT**

Produits Phytopharmaceutiques  
N° AMM : 9500199

Type commercial : Produit de référence

Composition : Propamocarbe HCL 722 G/L

Vu l'avis de l'Anses n°2014-2028 du 26 mars 2015

Autorisation d'utilisation de nouveaux emballages de type bouteille en PET d'une contenance de 0,5 L et 1 L et de type bidon en PET d'une contenance de 5 L

**Dénominations commerciales**

PROPLANT, ELWEISS PRO, PROMESS, CURASIS H

**Mention**

---

Autorisé	Emploi autorisé dans les jardins
----------	----------------------------------

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

29 AVR 2015

Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON